

M. H. St-Onge, sous-contremaître, pour entretien d'un cheval.

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit autorisé à payer l'entretien du cheval de M. St-Onge à même le crédit affecté au paiement du salaire d'un nouveau contremaître de la division Nord.

7.—De M. J. Lebrun, demandant une position de contremaître en chef dans le service de la Voirie.

Déposée sur le bureau.

8.—De M. J. Grenier, fils, comptable des ateliers de l'avenue De Lorimier, demandant 13 trappes et 13 flanges en fonte pour compléter des puisards Rousseau.

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit autorisé à acheter les morceaux de fonte en question.

9.—M. l'échevin Duquette demande, au nom de M. J. Corbeil, que soit construit un trottoir en asphalte au lieu de dalles de pierre et goudron en face de sa propriété à l'angle Nord-ouest des rues Beaubien et St-Hubert.

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit autorisé à construire un trottoir en asphalte à l'endroit ci-haut mentionné.

10.—Sur proposition de M. l'échevin Leclaire, il est **Résolu:** Que l'inspecteur de la Ville soit prié de faire rapport sur la déclivité de la côte de la rue Berri, à partir de la partie ouverte de la rue Berri jusqu'à la ligne Sud de la rue Sherbrooke, en donnant (a) le degré de la pente et (b) en indiquant les constructions érigées entre les lignes homologuées.

11.—M. l'échevin Molson demande qu'un délai d'un an soit accordé au propriétaire avant de commencer à démolir la bâtisse qui intercepte la circulation de la rue Garnier, près de l'avenue Mont-Royal.

M. l'échevin Lévesque, présent à la séance, demande que la bâtisse en question soit démolie immédiatement.

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit prié de s'en tenir à la résolution de la Commission, adoptée le 9 avril dernier.

12.—M. le président informe la Commission que l'inspecteur de la Ville a commencé le réparation de la rue Ontario, à partir du boulevard St-Laurent jusqu'à la ruelle St-Hypolite, avec des blocs de scorie, à cause du gros trafic de la "Canadian Brewing Co." qui est située dans ce quartier.

M. l'échevin Mercier, présent à la séance, proteste, au nom des citoyens de la rue Ontario, contre la pose d'un pavage en blocs de scorie. Il demande que l'on pose de l'asphalte ou du pavage Hassam.

M. E. Bélanger, ingénieur civil, affirme que la pavage Hassam est supérieur aux blocs de scorie pour réparer le pavage de la rue Ontario.

Sur proposition de M. l'échevin Giroux, il est

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit autorisé à réparer la rue Ontario, entre le boulevard St-Laurent et la rue St-Denis, en pavage Hassam.

13.—M. l'échevin Duquette demande de faire enlever les barrières de péage dans la partie de la paroisse St-Laurent, qui a été récemment annexée à la Ville de Montréal; et, de plus, de numérotter les maisons de cette localité.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville pour rapport.

RAPPORTS

14.—Soumis le rapport de la Commission de la Voirie, renvoyé de nouveau par le Conseil, au sujet du pavage de la partie expropriée du côté Ouest du boulevard St-Laurent et des réparations au pavage de la partie Est du boulevard St-Laurent, entre les rues Notre-Dame et St-Jacques.

Sur proposition de M. l'échevin Giroux, il est

Résolu: Que le Département en Loi soit prié de donner son opinion sur la question de savoir si la Commission de la Voirie peut paver la partie expropriée du côté Ouest du boulevard St-Laurent, entre les rues Notre-Dame et St-Jacques, à même le crédit de \$126,043 affecté par le Conseil (13 mai dernier) aux réparations des pavages permanents, 10 en tenant compte qu'un tiers dudit boulevard St-Laurent n'a jamais été pavé (partie expropriée), et 20 sans le consentement des deux tiers des membres du Conseil suivant l'article 455 de la Charte de la Cité.

15.—De l'inspecteur de la Ville, soumettant une liste des puisards requis dans la division Ouest.

Sur proposition de M. l'échevin Leclaire, il est **Résolu:** Que l'inspecteur de la Ville soit autorisé à poser les puisards en question s'il le juge nécessaire.

16.—De l'inspecteur de la Ville, relativement au change-

Resolved: That the City surveyor be authorized to pay horsekeep to Mr. St. Onge from the appropriation voted for a new foreman of the Northern Division.

7.—From Mr. J. Lebrun applying for a position as head foreman of the Road department.

Laid on the table.

8.—From Mr. J. Grenier, jr., accountant of the De Lorimier avenue shops, asking for 13 cast iron traps, and 13 flanges in order to complete the Rousseau gullies.

Resolved: That the City surveyor be authorized to purchase the said cast-iron pieces.

9.—Ald. Duquette, on behalf of Mr. J. Corbeil, asked that an asphalt sidewalk be constructed instead of flagstone and coal tar, opposite his property, on the North-west corner of Beaubien and St. Hubert streets.

Resolved: That the City surveyor be authorized to construct an asphalt sidewalk at said place.

10.—On motion of Ald. Leclaire, it was

Resolved: That the City surveyor be instructed to report as to the declivity of the Berri street hill, from the opened part of Berri St., to the south line of Sherbrooke street, by giving (a) the declivity and (b) by showing the buildings erected between the homologated lines.

11.—Alderman Molson asked that a delay of one year be granted to the proprietor before beginning the demolition of the building which closes street traffic on Garnier st., near Mount Royal Avenue.

Alderman Lévesque, present at the meeting, insisted on the building in question being demolished at once.

Resolved: That the City surveyor be instructed to adhere to the resolution adopted by this Committee the 9th of April last.

12.—The chairman informed the Committee that the City surveyor had commenced the repairing of Ontario street, from St. Lawrence boulevard to St. Hypolite street, with scoria blocks, because of the heavy traffic of the Canadian Brewing Co., which is located in said ward.

Ald. Mercier, on behalf of the citizens of Ontario street protested against the laying of scoria block paving, and asked that Hassam asphalt or paving be laid.

Mr. E. Bélanger, civil engineer, stated that Hassam paving was superior to scoria blocks for the repairing of the Ontario street pavement.

On motion of Ald. Giroux, it was

Resolved: That the City surveyor be authorized to repair Ontario street, between St. Lawrence boulevard and St. Denis street with Hassam paving.

13.—Ald. Duquette asked that the toll-gate in that part of St. Lawrence parish, recently annexed to the City of Montreal be removed, and moreover, that the buildings in said locality be numbered.

Referred to the City surveyor for a report.

REPORTS.

14.—Submitted the Road Committee's report, referred back by Council, anent the paving of the expropriated portion on the West side of St. Lawrence boulevard, and also anent the repairs to the paving of the East part of St. Lawrence boulevard, between Notre-Dame and St-James streets.

On motion of Ald. Giroux, it was

Resolved: That the Law Department be requested to give their opinion as to whether the Road Committee had the right to pave the expropriated part, West side of St. Lawrence boulevard and charge the cost of same on the appropriation of \$126,043 voted by Council (May 13th, last), for repairs to permanent pavings; 10 taking into account that one-third of the said St. Lawrence boulevard (expropriated part) has never been paved, and 20 without the consent of the two-thirds of the members of Council, according to article 455 of the City Charter.

15.—From the City surveyor, submitting a list of the required gullies in the Western division.

On motion of Ald. Leclaire, it was

Resolved: That the City surveyor be authorized to lay the gullies in question if he deems it necessary.